



## COMMUNIQUE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

### FABRICATION ET DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSU

Pour lutter contre la transmission du coronavirus, **le port du masque** est fortement recommandé.

Vous le savez, les masques chirurgicaux et les masques FFP2 sont devenus introuvables ; ils sont naturellement réservés aux seuls soignants ; par ailleurs, ces masques sont à usage unique, et les stocks en sont très vite épuisés.

Depuis quelques jours, des couturières bénévoles du village se sont engagées dans la confection de **masques en tissu** pour les mettre à disposition de la population. L'initiative et leur engagement méritent d'être salués. Conçus avec trois couches de tissu selon des normes sanitaires définies par un centre hospitalier ou par l'AFNOR, ils ont une efficacité presque identique à des masques chirurgicaux ; c'est en tout cas l'avis du professeur Pelletier, président du conseil scientifique de la société française d'hygiène hospitalière. Ce produit va permettre à ceux qui en ont le plus besoin de faire face à la pénurie dans d'excellentes conditions. Bien entendu, nous mettons les patrons à disposition de toute personne qui souhaiterait participer à cette opération, ou même fabriquer des masques pour son propre usage.

La réalisation d'un masque est un travail long qui nécessite précision, savoir-faire, patience et disponibilité. Pour permettre à l'utilisateur de laver un masque entre deux utilisations, ils seront délivrés par lots de deux avec un mode d'emploi. Il ne sera pas possible d'en donner à tous les issellois ; nous essayons de les attribuer à ceux qui en ont le plus besoin.

Il s'agit, **en priorité** :

- 1- du personnel soignant vivant au village,
- 2- de ceux qui travaillent à l'extérieur sans pouvoir être équipés par leur employeur,
- 3- des personnes les plus âgées et les plus fragiles qui sont confinées mais doivent sortir occasionnellement.

Cette **distribution** sera faite de la façon suivante.

- Les personnes âgées de plus de 70 ans seront directement contactées par un conseiller municipal si elles répondent à la 3ème priorité. Si un masque peut leur être donné, le même conseiller le leur apportera au domicile.
- Les autres pourront formuler une demande par mail adressée à la mairie (**issel@free.fr**), en précisant pour quel usage le port du masque sera nécessaire. Les personnes ne disposant pas de messagerie pourront adresser leur demande par téléphone (**04 68 60 44 50** - laisser un message si personne ne répond).

Dès réception de l'accord, le masque pourra être retiré en mairie les jours d'accueil du public, et dans le respect de gestes barrières : il conviendra de sonner à la porte de la mairie, d'attendre **l'accord du secrétaire de mairie pour rentrer** et se rendre en salle d'attente pour récupérer un lot de masques.

Une liste des personnes bénéficiaires est tenue à jour. Sauf exception justifiée, il ne sera pas possible de délivrer plus d'un lot par personne.

**N'oubliez pas que le port du masque ne vous dispense pas du respect des règles de confinement.**

Bon courage !

Issel , le 17 Avril 2020